|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES OBSERVATIONS,**  **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION**  **Deuxième session** 24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 7.4(1)** |
| Présenté par: Président de séance  24.X.2022  **VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR: ASPECTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION ET À LA COORDINATION**

**POINT 7.4 DE L’ORDRE DU JOUR: Processus d’approbation des rapports de la série de documents techniques, évaluation des incertitudes et harmonisation de la terminologie relative aux incertitudes**

# PROCESSUS DE PUBLICATION DES SÉRIES DE DOCUMENTS TECHNIQUES



# projet de DéCISION

## Projet de décision 7.4(1)/1 (INFCOM-2)

### Processus de publication des séries de documents techniques

**La Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information**

**Accueille avec satisfaction** le processus de présentation, d’examen et d’approbation des rapports de la série consacrée aux instruments et aux méthodes d’observation, fourni en [annex](#Annex_to_draft_Decision)e, qui décrit précisément la procédure établie;

**Souscrit à** l’utilisation de ce processus pour la publication des rapports consacrés aux instruments et aux méthodes d’observation;

**Prie** son Groupe de gestion de réfléchir à l’application d’un processus similaire aux autres séries de publications pertinentes qui relèvent de l’INFCOM;

**Prie également** son Groupe de gestion de collaborer avec la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement, et avec le Conseil de la recherche pour avancer vers une politique harmonisée de présentation, d’approbation et de publication des séries de l’OMM autres que réglementaires.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision: La série consacrée aux instruments et méthodes d’observation, forte de ses nombreuses années d’existence, compte déjà 136 publications disponibles. Les rapports présentent d’importants comptes rendus de comparaisons, d’essais en service réel, de spécifications, de principes directeurs et de partage d’expérience découlant de projets et d’activités se rapportant aux instruments et aux méthodes d’observation. Le contenu de ces rapports fournit des informations détaillées et spécifiques qui s’ajoutent aux éléments de base que l’on trouve dans le [*Guide des instruments et des méthodes d’observation*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=5281) (OMM-N° 8).

Le processus d’approbation et de publication existe depuis longtemps et le mandat d’approbation des rapports a été transféré avec succès au président de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’observation (INFCOM) par le président de la Commission des instruments et des méthodes d’observation (CIMO). Cependant, le processus dans son ensemble n’avait encore jamais été intégralement décrit et consigné. Dans l’idée, la formalisation et la description détaillée des différentes étapes de dépôt, d’examen et d’approbation des rapports consacrés aux instruments et aux méthodes d’observation, telle que figurant en annexe, clarifieront le processus et contribueront à l’harmonisation d’autres processus en place au sein de la Commission, et dans d’autres organes de l’OMM.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

## Annexe du projet de décision 7.4/1 (INFCOM-2)

**Processus de présentation, d’examen et d’approbation des rapports  
consacrés aux instruments et aux méthodes d’observation**

1. **Contexte**

1.1 Le présent document décrit le processus de présentation, d’examen et d’approbation des rapports consacrés aux instruments et aux méthodes d’observation. Il a pour public cible le Comité de rédaction du Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC‑MINT) ainsi que les auteurs des rapports.

1.2 Les rapports sur les instruments et les méthodes d’observation apportent à des publics spécifiques une méthode cohérente pour l’enregistrement d’informations détaillées qui complète les éléments principaux décrits dans le [*Guide des instruments et des méthodes d’observation*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=5281) (OMM-N° 8). Ils constituent d’importants comptes rendus de comparaisons, d’essais en service réel, de spécifications et d’analyses détaillées de questions métrologiques.

1.3 Le Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information de l’OMM (INFCOM) est responsable dans l’ensemble de la validation et de la publication des rapports de la série consacrée aux instruments et aux méthodes d’observation.

1.4 Dans la pratique, un Comité de rédaction (EdBd) établi par le Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité se charge d’organiser et de passer en revue les projets de rapports présentés pour publication dans la série consacrée aux instruments et méthodes d’observation.

1. **Documents annexes**
2. Diagramme du processus d’examen et d’approbation des rapports consacrés aux instruments et aux méthodes d’observation.
3. Formulaire de dépôt de rapport consacré aux instruments et aux méthodes d’observation.
4. Comité de rédaction du Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (EdBd) – Formulaire de suivi du rapport déposé relatif aux instruments et aux méthodes d’observation.
5. **Dépôt**
6. Tout expert ou équipe/groupe d’experts désireux de partager ses connaissances et son expérience à la suite d’activités et projets en rapport avec les instruments et les méthodes d’observation peut présenter un rapport à ce propos en vue de sa publication.
7. Le document soumis doit être envoyé par courriel au Secrétariat de l’OMM (voir le site Web du Comité permanent pour les coordonnées du personnel d’appui du Secrétariat) avec le formulaire de dépôt de rapport rempli. Le formulaire est disponible sur le [site Web du Programme des instruments et méthodes d’observation](https://community.wmo.int/activity-areas/imop).
8. L’évaluation commence dès qu’un projet solide de rapport est présenté; elle suit les étapes résumées dans le diagramme joint ci-dessous.
9. **Responsabilités**
10. Le Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité, avec l’appui du Secrétariat de l’OMM, se charge de recevoir les projets de rapport consacré aux instruments et aux méthodes d’observation et de leur examen préliminaire. Il s’occupe également de les transmettre au Comité de rédaction pour examen approfondi, de faire parvenir le rapport final validé par le Comité de Rédaction au président de l’INFCOM, et de lancer la publication une fois le rapport final entièrement validé.
11. Le Comité de rédaction est responsable: de coordonner l’évaluation, tant en interne qu’avec le(s) réviseur(s) technique(s), de communiquer avec l’auteur à toutes les étapes de l’examen et de conférer étroitement avec le Secrétariat de l’OMM à tous les stades selon que de besoin.
12. **Étapes générales de l’évaluation**

On trouvera ci-dessous, étape par étape, un résumé du processus d’évaluation illustré dans le diagramme en pièce jointe.

1. Un projet de rapport sur les instruments et les méthodes d’observation peut être envoyé par son auteur au Secrétariat de l’OMM, accompagné du formulaire de dépôt de rapport (*IOM report submission form)*. Le Secrétariat de l’OMM s’assurera que ce dernier a été entièrement et correctement rempli, et le dossier sera soit enregistré, soit renvoyé à son auteur pour rectifier tout éventuel défaut. Une fois enregistré, le projet de rapport et le formulaire de suivi sont transférés au coordonnateur chargé des rapports sur les instruments et les méthodes d’observation du Comité de rédaction.
2. Le coordonnateur du Comité de rédaction, qui devient l’interlocuteur de l’auteur aux différentes étapes de l’évaluation, examine le rapport et vérifie qu’il est complet et approprié et, si nécessaire, le renvoie à son(ses) auteur(s) pour amendement.
3. Si le rapport est prêt à être révisé, le coordonnateur, en consultation avec le Secrétariat de l’OMM, propose des réviseurs. Au minimum, deux réviseurs sont suggérés au Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité pour approbation, notamment un rédacteur-réviseur du Comité de rédaction et un réviseur technique ou plus, expert en la matière et indépendant du groupe de l’auteur.
4. Une fois reçus, le Comité de rédaction examine les commentaires des réviseurs. Le projet est susceptible d’aller et venir entre les auteurs et le coordonnateur du Comité de rédaction pour apporter les précisions ou les ajustements nécessaires jusqu’à ce que le Comité de rédaction estime que le projet est prêt à être publié.
5. Le coordonnateur soumet la version finale du rapport au Secrétariat de l’OMM pour être examiné et entériné par le Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité.
6. La version entérinée est ensuite présentée au président de l’INFCOM pour approbation finale.
7. Une fois approuvée, le Secrétariat de l’OMM lance le processus de publication de l’OMM et informe le coordonnateur du Comité de rédaction que la procédure est terminée.
8. Enfin, le coordonnateur notifie le(s) auteur(s) du rapport de l’aboutissement du processus, clôt le suivi et archive tous les documents issus de la révision.

Tout au long du processus, à chaque étape, les détails sont enregistrés sur le formulaire de suivi du Comité de rédaction du Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité.

**Document annexe 1: Diagramme du processus d’examen et d’approbation  
des rapports consacrés aux instruments et aux méthodes d’observation**[[1]](#footnote-2)

*(Pour en savoir plus, voir le descriptif joint)*



**Document annexe 2: Formulaire de dépôt de rapport consacré aux instruments  
et aux méthodes d’observation**

Table

Description automatically generated

**Document annexe 3: Comité de rédaction du SC-MINT – Formulaire de suivi du rapport déposé relatif aux instruments et aux méthodes d’observation**

*Graphical user interface, application

Description automatically generated*

*Graphical user interface, application, table

Description automatically generated*

*Graphical user interface

Description automatically generated*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les encadrés tout à gauche du diagramme indiquent la numérotation des versions dans le suivi du document. [↑](#footnote-ref-2)